

La peur du gendarme conduit à l'annulation de leur expo

CHÉZARD-SAINT-MARTIN L'exposition de petits animaux de race est annulée. Atterrés, les organisateurs n'ont pas eu le temps de s'adapter aux exigences légales.

SANTI.TEROL@ARCINFO.CH

L'exposition d'animaux doit répondre aux prescriptions de protection en vigueur depuis 2008. Les organisateurs du marché de petits animaux de race de Val-de-Ruz sont atterrés. La semaine dernière, ils ont dû se résoudre à annuler leur traditionnelle exposition de lapins, poules, colombes et autres perruches, dont la 13e édition devait se tenir ce week-end, à Chézard-Saint-Martin.

La Sacco Val-de-Ruz (Société avicole, cunicole, colombophile et ornithologique) invoque un tour de vis de la part des Affaires vétérinaires du canton pour justifier sa décision, prise en catastrophe. «Mais cela fait dix ans que la nouvelle législation est en vigueur», défend Pierre-François Gobat, chef du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (Scav). L'annulation serait la conséquence d'une mésentente entre la Sacco et les experts cantonaux officiels en protection des animaux.

Long inventaire

«Jusqu'ici, tout se passait très bien. Mais de nouvelles exigences ont été introduites cette année pour les expositions. Neuchâtel va plus loin que les autres cantons dans ses exigences et nous n'avons pas été avisés», estime le vice-président de la Sacco Val-de-Ruz. Michel Bovet admet la nécessité de poser des perchoirs pour les poules. Mais d'autres mesures lui paraissent exagérées pour une manifestation tenue sur deux jours.

«On nous demande d'aménager des caches, comme pour les lapins, dans toutes les cages, de présenter des exemples de détention pour chaque espèce d'animaux, d'aménager un poulailler avec deux perchoirs, bain de sable, nid et cachette, de monter une mare de 2 mètres carrés et 40 cm de profondeur pour les palmipèdes», recense Michel Bovet.

«Ce qui me révolte le plus, poursuit le retraité, c'est l'obligation de mettre deux pigeons par cage... Ils vont s'entre-tuer s'ils ne se connaissent pas! Mais l'experte ne veut rien entendre», jure ce passionné.

Par ailleurs, note encore le vice-président de la Sacco Val-de-Ruz, le matériel exigé n'existe souvent pas ou n'est pas à disposition de la section. «Nous avons fait un rapide calcul: il nous aurait fallu plus de 30 heures de travail pour satisfaire aux normes du canton», évalue-t-il.

Fausse route

Les tentatives de «conciliation» entre la Sacco et le Scav n'ont pas abouti. «Cela nous fait craindre le pire pour les autres sections, ainsi que pour l'exposition cantonale des 7 et 8 décembre dans les serres d'Evologia, à Cernier», conclut Michel Bovet.

Des inquiétudes qui n'auraient pas lieu d'être selon le vétérinaire cantonal. «Si elle a introduit des bouleversements, l'ordonnance de 2008 sur la protection des animaux a été appliqué avec mesure et des délais transitoires», relève Pierre-François Gobat.

Après l'introduction des cours pour propriétaires de chiens, les interventions dans les exploitations ou sur les foires bovines, le Scav s'est intéressé aux expositions de petits animaux. «On demande depuis 3 ou 4 ans aux organisateurs de manifestations de respecter l'Ordonnance sur la protection des animaux (Opan)», indique le chef de Service.

Pierre-François Gobat assure également que ses experts étaient prêts à transiger une année ou deux pour faire respecter l'ensemble des normes Opan. «Car nous voulons réaliser ce processus d'amélioration avec tous les acteurs». Cette remarque fait sursauter la présidente de la Sacco. «Non, ce délai ne nous a pas été communiqué. L'experte nous a bien dit de ne pas nous inquiéter. Mais l'autorisation délivrée indiquait clairement ce qu'on exigeait de nous», contre Sheila Monod.